

trat passé entre la "Montreal Light, Heat & Power.", et la Cité, et pour savoir si la Cité peut forcer ladite Compagnie à réparer toutes les tranchées faites par elle, à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville; et d'en faire rapport à la prochaine assemblée, avec l'opinion du Département en Loi.

9.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner avis aux contremaîtres divisionnaires, de lui faire rapport aussitôt qu'une tranchée sera faite, dans les rues de la Ville, par n'importe quelle compagnie.

10.—A la demande de M. l'échevin Sadler, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un estimé pour la confection d'un trottoir en ciment sans bordure sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, à partir de la rue St-Mathieu jusqu'aux limites Ouest de la Ville.

11.—M. l'échevin Sadler demande à la Commission de construire un égout collecteur dans la rue Sherbrooke, à partir des limites Ouest de la Ville jusqu'aux limites Est de la Ville, afin de pouvoir desservir certains égouts.

M. le président informe M. l'échevin Sadler, que la Commission a déjà adopté une résolution à cet effet.

12.—M. l'échevin Couture se présente devant la Commission et se plaint de ce qu'il n'y a pas assez de puisards, dans la rue St-Hubert, pour recevoir les eaux de surface entre la rue Roy et l'avenue Duluth.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à poser des puisards dans ladite partie de la rue St-Hubert, s'il le juge nécessaire.

13.—M. l'échevin Couture demande que les rails de la "Montreal Street Ry Co.", posés sur la rue St-Timothée, soient enlevés, attendu que cette rue ne sert plus à ladite Compagnie.

M. le président informe M. l'échevin Couture que l'inspecteur de la Ville a déjà donné avis en conséquence à ladite Compagnie.

Résolu: Que la question de l'enlèvement des rails de la "Montreal Street Ry Co.", sur la rue St-Timothée et sur d'autres rues qui ne servent plus par ladite Compagnie, soit référée à la sous-commission instituée par le Conseil.

14.—M. l'échevin J.-B.-A. Martin se présente devant la Commission et demande le déplacement de certains poteaux situés sur le côté Nord de la rue St-Jacques, à partir de la rue Richmond jusqu'à la rue Guy.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à accéder à la demande de M. l'échevin Martin.

15.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à changer de place les poteaux, lorsqu'il le jugera à propos pour la confection de trottoirs permanents.

16.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à donner des commandes pour le réparaage des pavages permanents pour un montant n'excédant pas \$999.

17.—M. l'échevin Leclaire demande le déplacement de quatre poteaux de la "Montreal Street Ry Co.", situés sur l'avenue du Parc entre les rues Rachel et Marie-Anne.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un plan de la situation desdits poteaux, et d'informer la Commission si lesdits poteaux ont été posés avec sa permission; et, de plus, qu'il soit prié d'informer la "Montreal Street Ry Co." de ne plus poser de poteaux en bois dans les rues de la Ville.

18.—Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: Que la permission accordée à la "Montreal Street Ry Co.", de poser des rails du modèle T dans les rues de la Cité, soit rescindée; ladite résolution devant prendre effet le 1er janvier 1909.

SOUSSIONS

19.—M. R. Bauset, assistant-greffier de la Cité, ouvre les soumissions reçues pour la fourniture de charbon, pierre à macadam et pierre non concassée.

Renvoyées à l'inspecteur de la Ville afin qu'il prépare un tableau comparatif des prix.

REQUETES, ETC.

20.—De M. J. Groulx, au sujet du niveau de la chaussée de la rue Gain en face de sa propriété.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

21.—De M. O. Limoges, offrant de fournir à la Ville

passed between the Montreal Light, Heat & Power Co., and the City, to ascertain whether the City can force the said Company to repair all the cuts made by them, to the City surveyor's satisfaction; and to report for next meeting, with the opinion of the Law Department.

9.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to notify the section foreman that they must report to him as soon as a cut is made in the streets, by whatever Company it may be made.

10.—At the request of Ald. Sadler, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to prepare an estimate for the construction of a cement sidewalk, without curbstone, on the North side of Sherbrooke street, from St. Mathew street to the Western City limits.

11.—Ald. Sadler asked the Committee to lay a main sewer in Sherbrooke street, from the Western to the Eastern City limits, in order to relieve certain sewers.

The chairman informed Ald. Sadler that the Committee had already adopted a resolution to that effect.

12.—Ald. Couture appeared before the Committee and complained that there are not enough gullies in St. Hubert street for the collection of surface water, between Roy street and Duluth avenue.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to lay gullies in said part of St. Hubert street, if he deems it necessary.

13.—Ald. Couture asked that the Montreal Street Ry's rails, laid on St. Timothy street, be removed, as the said street is not used any more by the said Company.

The chairman informed Ald. Couture that the City surveyor had already notified the Company to this effect.

Resolved: That the matter of removing rails of the Montreal Street Ry Co., from St. Timothy, and from other streets which are no longer used by the said Company, be referred to the sub-committee appointed by Council.

14.—Ald. J. B. A. Martin appeared before the Committee and asked that certain poles, on the North side of St. James street, from Richmond to Guy street be displaced.

Resolved: That the City Surveyor be authorized to grant Ald. Martin's request.

15.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to change the location of poles where he deems it advisable for the construction of permanent sidewalks.

16.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to give orders for the repairs to permanent pavings for a sum not to exceed \$999.

17.—Ald. Leclaire asked for the removal of four poles owned by the Montreal Street Ry. Co., situated on Park avenue, between Rachel and Mary-Ann.

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare a plan showing the location of said poles, and to inform the Committee whether the said poles were erected with his permission; and furthermore, that the Montreal Street Ry. Co., be notified not to erect any more wooden poles in the streets of the City.

18.—On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That the permission granted, to the Montreal Street Ry. Co., to lay T rails in the streets of the City, be repealed. This resolution to take effect on the 1st of January 1909.

TENDERS.

19.—Mr. R. Bauset, assistant City clerk, opened the tenders received for the supply of coal, macadamizing and unbroken stone.

Referred to the City surveyor for a tabulated statement of prices.

PETITIONS, ETC.

20.—From Mr. J. Groulx, anent the roadway level of Gain street opposite his property.

Referred to the City surveyor for a report.

21.—From Mr. O. Limoges, offering to supply the City